



DEPARTEMENT
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

Le treize octobre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 7 octobre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoit ROSSIGNOL, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Lucie HARREAU (donne pouvoir à Florent Cholat), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Jean Paul Julien)
Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pascal SOUCHE

DEL2025_062 : Animation - Tarification des accueils périscolaires et extrascolaires

Afin de corriger une erreur matérielle, il est proposé au Conseil municipal de modifier, dans le tarif de restauration scolaire, le plafond de gratuité de l'animation : il est ainsi proposé d'indiquer que la gratuité soit accordée au quotient familial inférieur ou égal à **560** (et non 550 comme précédemment).

Cette nouvelle tarification est applicable à compter du 27 octobre 2025.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les nouvelles grilles tarifaires ci-annexées ;
- De préciser que ces nouvelles grilles tarifaires sont applicables à compter du 27 octobre 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pascal SOUCHE
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la

Transmission en préfecture le : 20 OCT. 2025

Publié le : 20 OCT. 2025